



Roland Topor,  
dessin paru  
dans Hara-Kiri No.27,  
1962  
(droits réservés).

# suivre charlie

## dessin, citoyenneté et liberté d'expression

### pour aller plus loin...

quelques références bibliographiques :

Laurent Baridon et Martial Guédron,  
*L'Art et l'histoire de la caricature*,  
Citadelles & Mazenod, 2009.

Jean-Louis Bianco, Lylia Bouzar et Samuel Grzybowski,  
*L'Après-Charlie. 210 questions pour en débattre sans tabou*,  
Les éditions de l'Atelier /Réseau Canopé, 2015.

Collectif,  
*La Caricature... et si c'était sérieux?*  
*Décryptage de la violence satirique*,  
Nouveau Monde éditions, 2015.

Stéphane Mazurier,  
*Bête, méchant et hebdomadaire*,  
Buchet-Chastel, «Les Cahiers dessinés», 2009.

Pascal Ory,  
*Ce que dit Charlie. Treize leçons d'histoire*,  
Gallimard, «Le Débat», 2016.

l'exposition **suivre charlie** est une réalisation  
de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image  
avec le concours de l'atelier Canopé de Charente.

elle a bénéficié du financement de la Direction régionale  
des affaires culturelles Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

### conception générale et rédaction des textes :

thierry groensteen, jean-pierre mercier

### maquette

christian mattiucci

### communication

catherine bourgouin

### coordination générale du projet

jean-philippe martin

### remerciements à

antoine bernard, sébastien bollut, grégoire gosselin,  
yvon bozec, élisa laget, christophe raballard,  
jean-pierre sardin, claire simon

la **cité** internationale  
de la bande dessinée  
et de l'image





## la caricature

Le mot vient de l'italien *caricatura*. On trouve des images visant à provoquer le rire dès l'Antiquité, mais on considère généralement que les premières caricatures auraient été exécutées par des artistes italiens (les frères Carrache, Léonard de Vinci) en marge de leurs œuvres sérieuses.

En France, on a d'abord parlé de *charge*, avant d'adopter, au XVIIIe siècle, le mot *caricature*.

Une caricature est une représentation de quelque chose ou de quelqu'un qui vise à s'en moquer, à le présenter sous un jour ridicule. C'est une arme au service de la satire.

L'intention n'est pas forcément méchante ou malveillante. Certaines caricatures sont critiques, voire féroces; mais d'autres cherchent seulement à faire sourire.

Avec la circulation des gravures et autres estampes (vendues à la pièce par des marchands spécialisés et des colporteurs), le dessin satirique est rapidement devenu un instrument de propagande. Il est une arme privilégiée dans la contestation du pouvoir politique et de tous les despotismes. On estime à 1500 le nombre de gravures satiriques produites pendant la Révolution, de 1789 à 1792.

Depuis le satiriste moral William Hogarth (1697-1764), les Anglais sont considérés comme des maîtres de la caricature, avec des artistes tels que Cruikshank, Gillray ou Rowlandson. Napoléon excitera contre lui la verve de nombreux dessinateurs, non seulement en Angleterre mais aussi en Russie et en Allemagne.

Au XIXe siècle, la lithographie et la presse satirique offrent de nouveaux supports à la caricature. Cette presse connaîtra, en France, plusieurs heures de gloire : avec les trois journaux (*La Caricature*, *Le Charivari*, *Le Journal amusant*) lancés par Charles Philippon dans les années 1830, avec *L'Assiette au beurre* de 1901 à 1912, plus récemment avec *Charlie hebdo* et *Le Canard enchaîné*.



1	2
	3
4	

1. Léonard de Vinci, caricature, vers 1485-1490. Milan, Biblioteca Ambrosiana.
2. Anonyme, *Les Animaux rares ou la Translation de la ménagerie royale au Temple le 20 août 1792*, gravure satirique pendant la Révolution. Paris, Bibliothèque nationale de France, cabinet des Estampes.
3. James Gillray, *The Plumb-Pudding in Danger or State Epicures Taking un Petit Souper*, 1805. Quand Pitt (premier ministre anglais) et Napoléon se partagent le monde... Londres, British Museum.
4. Honoré Daumier, *Le ventre législatif*, 1834.



## le dessin dans le combat des idées

Le dessinateur de presse est à la fois un artiste et un journaliste. À la manière d'un éditorialiste, il commente l'actualité, intervient dans les débats qui agitent la société.

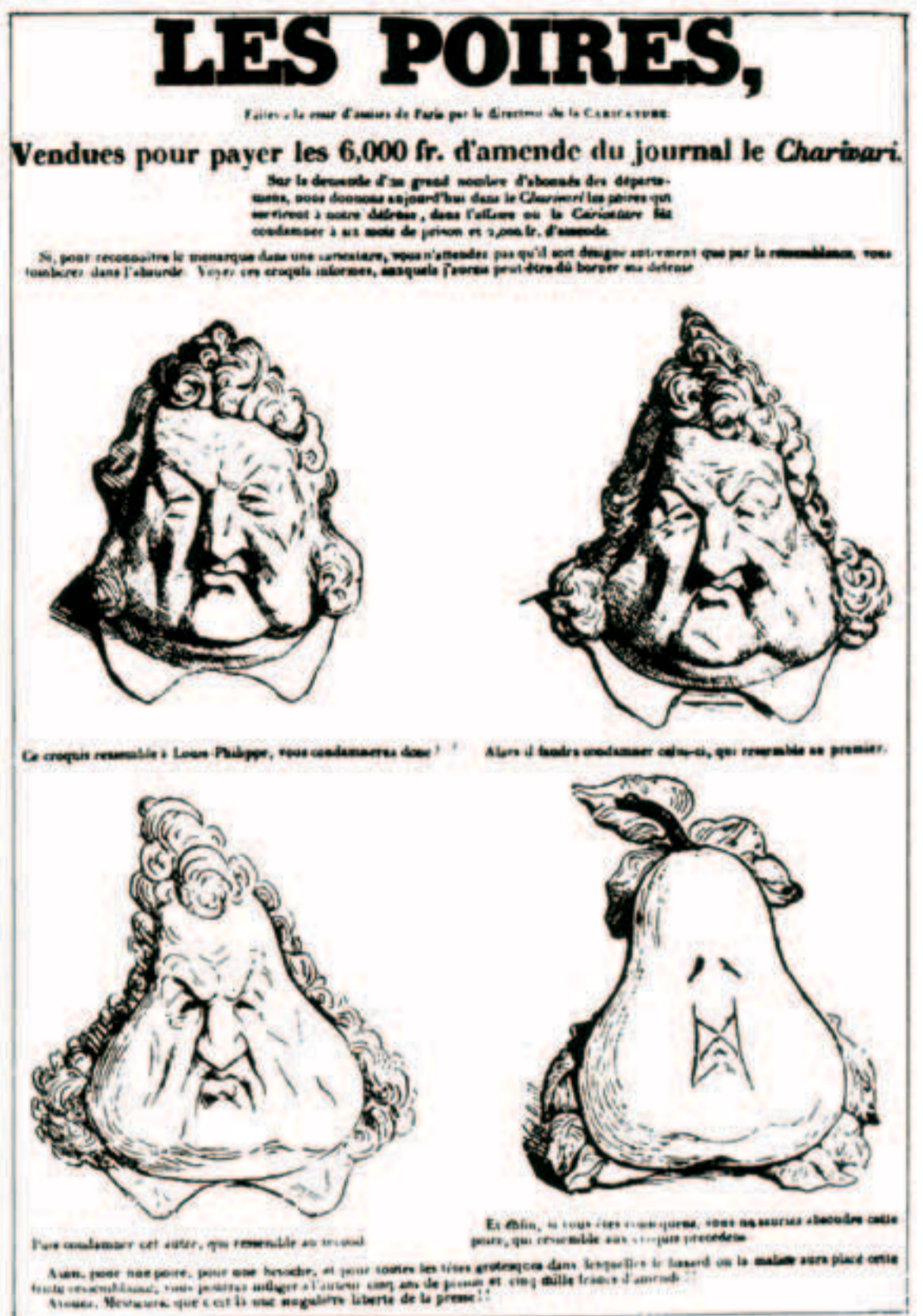
L'une des plus célèbres caricatures jamais publiées paraît en 1835 sous la signature de Charles Philippon : elle représente Louis-Philippe en poire. L'image a tant de succès qu'aussitôt les autres dessinateurs s'en emparent : la poire devient la représentation conventionnelle, et moqueuse, du souverain.

Tous les dessinateurs ne partagent pas les mêmes idées. Ainsi, Honoré Daumier crée une œuvre inspirée par les idéaux progressiste quand Cham, l'un de ses principaux rivaux, est franchement réactionnaire.

La colonisation inspire de nombreuses images qui contribuent à affirmer la supériorité des Européens «civilisateurs». Les «indigènes» sont souvent représentés de façon stéréotypée (pour les noirs : nez épatés, lèvres énormes qui mangent la moitié du visage, yeux exorbités), ou dans des situations qui prêtent à rire (dances extravagantes, scènes d'anthropophagie), et qui renforcent les préjugés racistes.

Au début du XXe siècle, les artistes collaborant à *L'Assiette au beurre* (Steinlen, Grandjouan, Jossot, Vallotton, Forain, etc.), proches, pour certains, du milieu anarchiste, se livrent à une critique féroce de la société bourgeoise. Ils se moquent des riches, des curés, des militaires et des policiers, expriment leur solidarité avec les grèves et les mouvements ouvriers.

Quand l'affaire Dreyfus divise la France, entre 1894 et 1910, les dessinateurs sont plutôt hostiles au capitaine juif accusé de trahison. Caran d'Ache et Forain animent un journal, *Psst...!*, où s'exprime leur antisémitisme. Ils sont toutefois moins racistes que chauvins, et militaristes : le juif est pour eux assimilé à l'ennemi prussien.



1. Caricature raciste anonyme : *La Revanche du Kroumir*, paru dans *Les Corbeaux*, No.88, 4 septembre 1905.
2. Charles Philippon, *Les Paires*, paru dans *La Caricature*, 1831
3. Jossot, *Ah! l'es journalis!!!*, paru dans *L'Assiette au beurre* No.150, 13 février 1904.
4. Forain, couverture de *Psst...!* No.25, 23 juillet 1898 : un prussien attache le masque d'Émile Zola sur le visage d'un Juif.



## le dessin de propagande en temps de guerre

La guerre ne se joue pas seulement sur le champ de bataille. Il existe aussi une guerre des images, qui agit sur l'opinion et sur le moral des populations.

La germanophobie (haine des Allemands) se donne libre cours sous le crayon des caricaturistes dès 1911. L'Allemand est obèse, il ressemble à un porc, son comportement est toujours des plus vulgaires. Le *Simplicissimus* allemand épouse la cause patriotique en 1914. La France réplique l'année suivante avec *L'Anti-Boche* et surtout *La Baïonnette*, où brille notamment le grand Gus Bofa. Tous les dessinateurs participent à la propagande. Quelques rares dessinateurs, pourtant, publient des dessins pacifistes.

Dans l'entre-deux-guerres, les dessins stigmatisant les juifs sont nombreux en Allemagne, mais aussi en Russie et en France. Les dictateurs, eux (Staline, Hitler), sont fréquemment représentés avec un couteau entre les dents.

*Der Stürmer* est un hebdomadaire nazi violemment antisémite publié de 1923 à 1945; lors du procès de Nuremberg, son éditeur, Julius Streicher, sera jugé et condamné à mort pour avoir incité au génocide des juifs. *Krokodil*, organe du Parti communiste, fondé en 1922, est le journal satirique le plus populaire en Union soviétique. Son dessinateur vedette, Boris Efimov, dessinera un cercueil quand, en 1941, les troupes allemandes attaqueront l'URSS, rompant le pacte germano-soviétique.

Dans la France occupée par les nazis, il existe une presse collaborationniste (le titre le plus emblématique étant *Je suis partout*), où fleurissent les caricatures du général de Gaulle, représenté comme une marionnette aux mains des Britanniques, des juifs et des communistes. L'occupant publie un journal pour enfants, *Le Téméraire*, qui diffuse sa propagande aryenne et antisémite.

1	2	3
4		

1. Gunery, couverture de *La Baïonnette* No.8, 26 août 1915.
2. Derdy, couverture de *L'Épatant* No.407, 4 mai 1916.
3. Raoul Cabrol, *Contre ça! votez communiste*, Parti communiste, 1936.
4. Auguste Liqueois, *Vers les mondes inconnus*, dans *Le Téméraire*, No.13, 15 juillet 1943.



## le dessin et les religions

La religion et les représentants du culte ont toujours été des cibles pour les caricaturistes, aux yeux desquels le rire s'oppose au puritanisme religieux. Les pamphlets qui se multiplient à l'époque de la Réforme (début du XVIe) sont souvent accompagnés de gravures satiriques. Elles sont une arme de propagande au service des thèses de Luther et excitent la haine contre le pape.

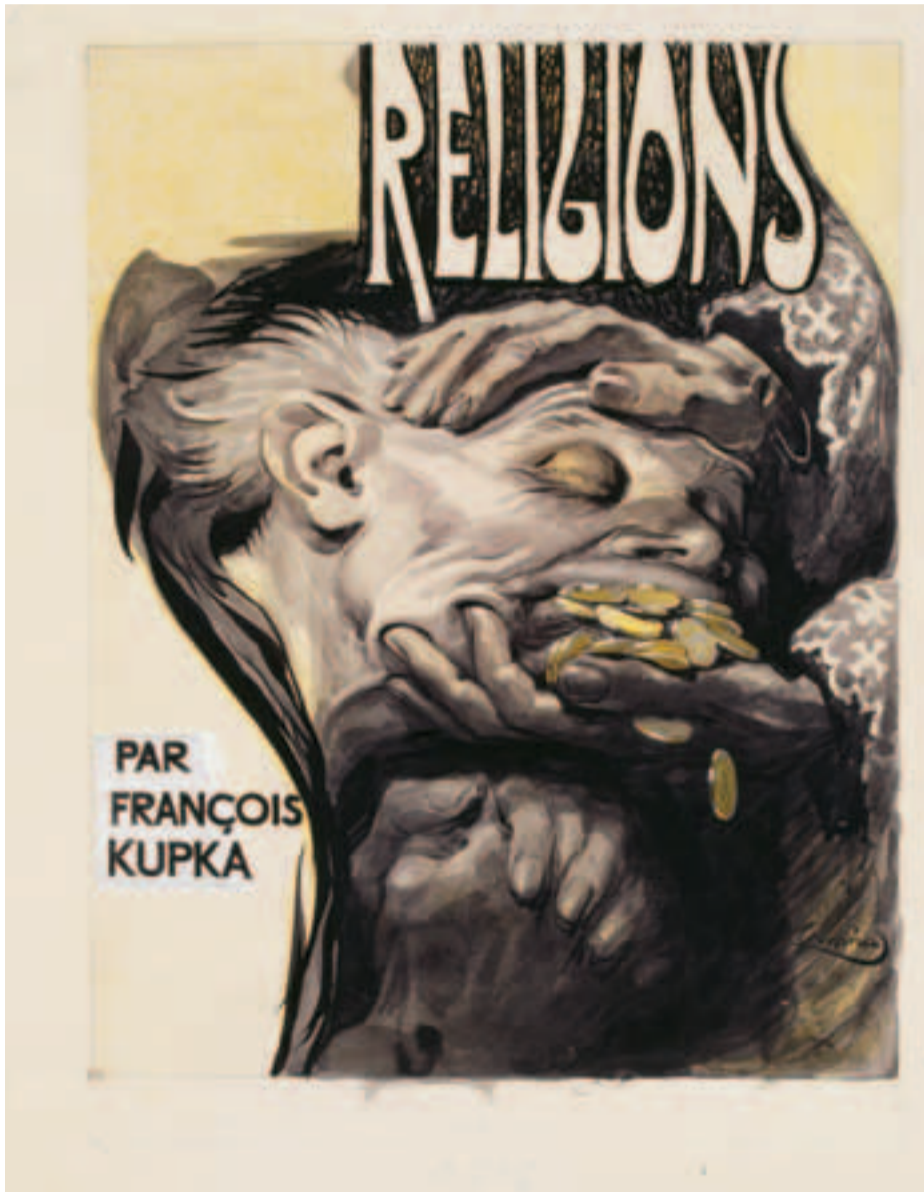
Sous la Commune, les caricaturistes se référeront plus d'une fois à des scènes fameuses de la Bible pour attaquer les tenants du pouvoir.

En 1881, une *Bible farce* illustrée par Alfred le Petit vaut à l'auteur des textes, Pierre Malvezin, une condamnation à trois mois de prison. En 1883 paraîtra une *Bible comique*. En fait, le livre sacré des Chrétiens ne cessera jamais d'être parodié et détourné, jusqu'à Cavanna qui, en 1982, tirera de l'Ancien et du Nouveau Testament ses *Aventures de Dieu* et ses *Aventures du petit Jésus*.

Au début du XXe siècle, l'anticléricalisme s'exprime fréquemment dans *L'Assiette au beurre* et est le fonds de commerce de publications comme *La Calotte* ou *Les Corbeaux*.

Le 17 mai 1904, *L'Assiette au beurre* publie un numéro spécial «Religions» entièrement illustré par Kupka. La rédaction se séparera l'année suivante de cet artiste dont les dessins sont jugés «trop féroces».

Des dessinateurs tels que Maurice Henry ou Siné (auteur d'un livre intitulé *Tout ça n'est rien tant qu'on a la sainteté*, éd. Pauvert, 1959) perpétuent cette tradition de la caricature antireligieuse. Jean Effel, lui, se rend célèbre avec plusieurs recueils de dessins sur le thème de *La Création du monde*, qui mettent en scène, avec un humour bon enfant, Dieu, le diable, les anges, Adam et Eve.



1. Beausapin et Lavrate, *La Bible comique*, 1883
2. D'Armangeol, couverture de *La Bible comique illustrée*, d'André Larulot, 1935
3. František Kupka, dessin de couverture pour le numéro de *L'Assiette au beurre* sur «Les Religions». Paris, musée d'Orsay. ©ADAGP, Paris, 2016
4. Asmodée, *L'Eclipse*, couverture de *La Calotte* No.42, 28 juin 1907
5. Erik Larsen, *The Savage Dragon*, Image Comics, septembre 1996 : Dieu et le Diable se combattent à la manière de deux super-héros. © Image Comics





## et la bande dessinée ?

Historiquement, la bande dessinée est née comme une variante de la caricature qui s'est progressivement autonomisée.

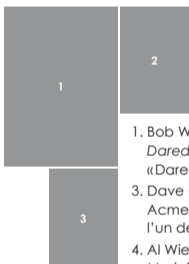
Bien que s'étant longtemps adressée en priorité aux enfants, elle s'est enrôlée au service de multiples causes et a servi d'arme de propagande en maintes occasions.

Ainsi, pendant la Seconde Guerre mondiale, la plupart des aventuriers de papier se sont engagés aux côtés des Alliés. Une célèbre couverture de *Captain America* le montre cassant la figure à Hitler. Par la suite, au cours de la Guerre froide, ce sont les communistes qui endosseront fréquemment le rôle de méchant. De leur côté, les régimes totalitaires – de la Chine maoïste à l'Irak de Saddam Hussein – ont publié des bandes dessinées à la gloire de leurs dictateurs.

Les créateurs de BD n'ont pas toujours été exemplaires dans leur représentation de l'autre. Ils ont souvent eu recours à des stéréotypes raciaux pour évoquer les noirs, les asiatiques, les arabes ou les juifs. Depuis 2012, l'album d'Hergé *Tintin au Congo* (1931) fait l'objet de vives critiques chez les militants antiracistes. En Angleterre, l'album avait été retiré des librairies dès 2007. Il a été réimprimé avec une préface avertissant qu'il s'agit d'un ouvrage de « propagande coloniale ». Le regard d'aujourd'hui ne correspond plus à celui de l'époque au cours de laquelle cette œuvre de jeunesse avait été créée.

Depuis quelques années, on a vu apparaître des super-héros noirs et musulmans suscitant la fierté et l'identification de communautés longtemps sous-représentées.

Le sexisme dans la représentation des femmes est un sujet de débat récurrent, beaucoup de bandes dessinées donnant au corps féminin une image hypersexualisée. Aux États-Unis, la question sensible est aujourd'hui celle de la diversité dans les BD, c'est-à-dire d'une juste représentation de toutes les minorités.



1. Bob Wood & Charles Biro, *Daredevil* No.1, juillet 1941 : «Daredevil battles Hitler».
- 2.
3. Dave Gibbons, *Power Comics* No.1, Acme Press, 1988 : l'un des premiers super-héros noirs.
4. Al Wiesner, *Shaloman* No.2, Mark 1 Comics, 1989 : un superhéros israélien casse la figure d'un terroriste palestinien.





## la censure

Dans la seconde moitié du XIXe, la caricature est considérée comme un genre artistique à part entière, qui a déjà ses historiens et ses théoriciens. Mais elle est en butte à la censure.

Les dessinateurs et patrons de journaux ont souvent été poursuivis sous le Second Empire. L'un des plus célèbres, Honoré Daumier, a été condamné à six mois de prison. Certains journaux français choisissent de se faire imprimer à l'étranger (notamment en Belgique) pour échapper à la censure.

Le caricaturiste André Gill personnifie la censure sous les traits de «Madame Anastasie», personnage allégorique ayant l'aspect d'une vieille dame acariâtre munie d'une paire de grands ciseaux.

À partir de 1835, sur ordre de Louis-Philippe, tout dessinateur doit présenter des dessins à un bureau de censure pour pouvoir les publier. C'est le régime de l'«autorisation préalable», en vigueur jusqu'en 1881 sauf pendant de courtes périodes (1848-1951 et 1870-1871).

À partir de 1852, il faut en plus obtenir l'autorisation écrite de la personne dont on souhaite publier la caricature. Ces dispositions seront définitivement supprimées par la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881. Ainsi s'ouvre une période de liberté nouvelle qui entraîne un véritable âge d'or de la caricature, avec des journaux tels que *Le Hannequin*, *La Lune*, *L'Éclipse*, *Le Grelot*, *Le Don Quichotte*, *Le Courrier français*, *Le Pêle-Mêle*, *Le Rire*, etc. Cette période faste pour le dessin satirique se poursuivra jusqu'en 1918.

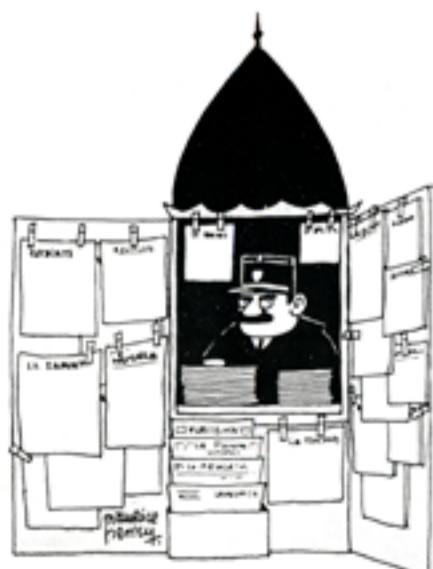
De nos jours, la presse est réputée libre mais cela ne la met pas à l'abri des poursuites (voir plus loin : «la liberté d'expression»). *Charlie-hebdo* et le *Canard enchaîné* ont souvent été assignés en Justice par des représentants de l'extrême-droite. Suite à une plainte de l'armée, Reiser a été condamné à une amende de 1 500 francs pour une couverture de *Charlie* où il traitait les militaires de cochons.

CABU • CAVANNA • P. CHORON • DELFEIL DE TON  
FOURNIER • GÉBÉ • REISER • WILLEM • WOLINSKI



1	2
3	4
5	

1. André Gill, «Madame Anastasie», *L'Eclipse*, 19 juillet 1874 : la censure personnifiée.
2. Abel Fabre représente Dieu le Père en couverture du *Rire*, No.386, 29 mars 1902.
3. Gébé, couverture de *Charlie Hebdo* No.1, 23 nov. 1970. Droits réservés.
4. Reiser, couverture de *Charlie Hebdo* No.313, 11 novembre 1976. © Les Échappés
5. Maurice Henry, dessin sans titre, date inconnue. Droits réservés.





## les publications destinées à la jeunesse sous surveillance

Dès le début du XXe siècle, la bande dessinée, qui a colonisé la presse enfantine, est régulièrement dénoncée par les éducateurs pour sa nocivité : on lui reproche sa vulgarité, son outrance, ses couleurs criardes, son orthographe approximative, et le fait de donner au texte un statut inférieur en le plaçant à l'intérieur de l'image. Comme il existe une presse catholique et une presse laïque, la BD est aussi instrumentalisée dans la lutte entre partisans et adversaires de l'école libre.

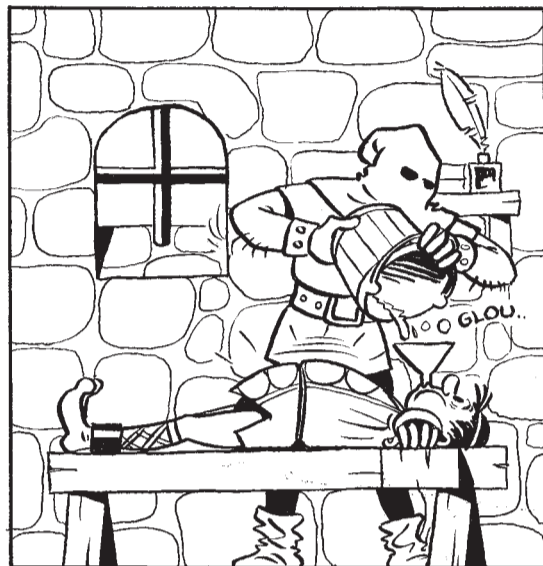
C'est la bande dessinée qu'avaient d'abord à l'esprit les promoteurs de la loi sur les publications destinées à la jeunesse votée le 16 juillet 1949. Il s'agit d'éviter qu'elles ne présentent sous un jour favorable «le banditisme, le mensonge, le vol, la paresse, la lâcheté, la haine, la débauche...», les crimes et délits de toute nature.

Cette loi donne aux pouvoirs publics la possibilité d'interdire certaines publications à l'exposition, à la publicité ou à la vente aux mineurs. Elle permet aussi de bloquer des publications étrangères aux frontières.

Enfin, son article 14 étend sa juridiction aux publications destinées aux adultes, sous prétexte qu'elles pourraient tomber sous les yeux d'un mineur. En 50 ans, 5 000 livres et périodiques ont fait l'objet de tels arrêtés, dont un millier de bandes dessinées.

La loi de 49 a notamment frappé *Barbarella*, *Fantask*, *Hara-Kiri*, le magazine de femmes *Ah! Nana*, l'album de Vuillemin et Gourio *Hitler = SS*.

Une commission de contrôle et de surveillance a été instituée auprès du ministère de la Justice, qui siège toujours. Les comptes rendus de ses réunions montrent qu'elle n'a eu de cesse de lutter contre tout ce qui relève du merveilleux, de l'imaginaire, du fantastique : super-héros, hommes de la jungle (Tarzan), animaux fabuleux (le Marsupilami), etc. Toutefois la censure s'est considérablement assouplie à partir des années 70.



1. Morris et Goscinny, *Lucky Luke : Billy-the-Kid*, Dupuis, 1962; cette scène a déplu à la commission de surveillance. © Éditions Lucky Comics

2. Peyo, *Johan et Pirlouit : Le Châtiment de Basenhau*, Dupuis, 1954; scène de torture censurée, absente de l'album. © Peyo 2016 - Licensed through I.M.P.S (Brussels)

3. Dessin de Morris. Sous la pression des Américains, *Lucky Luke* a troqué sa cigarette pour un brin d'herbe. © Éditions Lucky Comics

4. Harold Foster, *Tarzan enfant*, nu aux États-Unis, rhabillé en France. © King Features Syndicate





## *hara-kiri*, le journal «bête et méchant»

Journal satirique d'un ton absolument neuf, *Hara-Kiri* apparaît en septembre 1960. C'est d'abord un magazine de petit format, vendu à la criée, hors des circuits habituels de distribution, qui mêle courts textes humoristiques et dessins d'humour.

Les deux responsables du projet sont Georges Bernier, directeur de publication, et François Cavanna, rédacteur en chef et dessinateur sous le pseudonyme de Sepia, qui fondent les éditions du Square. Jean-Marc Reiser et Fred sont au sommaire du premier numéro. Ils seront bientôt rejoints par les dessinateurs Georges Wolinski, Gébé, Cabu et Roland Topor, qui constitueront le «noyau dur» de la revue, et plus tard par Delfeil de Ton et Willem. Le sous-titre d'*Hara-Kiri* («journal bête et méchant») est repris du courrier scandalisé d'un lecteur d'occasion. *Hara-Kiri* augmente rapidement son format et sa pagination, et se fait distribuer plus largement dans les kiosques et les librairies.

L'humour grinçant et offensif du mensuel lui vaut rapidement d'être l'objet de remarques de la Commission de surveillance des publications destinées à la jeunesse instituée par la loi de juillet 1949. Une première interdiction est prononcée en 1961, après la parution du numéro 9. Les numéros 10 et 11 seront vendus par colportage, avant que l'interdiction soit levée. Une seconde interdiction suivra en 1966, qui empêche la parution du titre jusqu'en janvier 1967. *Hara-Kiri* ne sera ensuite plus inquiété. Le mensuel augmente son lectorat tout au long des années 1970, puis connaît une inexorable érosion de ses ventes. Malgré un changement de formule et la participation de célébrités, il disparaît en 1986.

Georges Bernier, à qui appartient le titre, le revend à des entrepreneurs qui conduisent le titre à la faillite. En 2000, une relance, sous la direction de l'éditeur et écrivain André Bercoff, fait long feu.



1. Fred, «Honnei soit qui mal y panse», *Hara-Kiri* No.1, septembre 1960.
2. Fred, titre inconnu, *Hara-Kiri* No.5, février 1961.
3. Le professeur Choron à la une d'*Hara-Kiri* No.65, janvier 1967.
4. Gébé, «Hôtel du Soleil», paru dans *Hara-Kiri* No. et date inconnus. Droits réservés.



## l'humour d'hara-kiri

Inspiré des revues satiriques d'avant 1914 (*L'Assiette au beurre*, *Simplicissimus*) et de la revue américaine *MAD*, *Hara-Kiri* se présente comme un faux magazine culturel et d'information qui mêle articles, fiches pratiques, romans-photos, dessins... et se fait une spécialité des détournements publicitaires. «La pub nous prend pour des cons, la pub nous rend cons» est bientôt l'un des slogans du mensuel.

Ayant abandonné le dessin, Cavanna rédige de grandes séries thématiques et une rubrique d'aphorismes (*Le Saviez-vous ?*). Plus tard, il remporte un immense succès avec ses romans biographiques (*Les Ritals*, *Les Russkoffs...*) prépubliés dans le mensuel.

Henri Roussel, alias Delfeil de Ton, écrit pour la première fois dans *Hara-Kiri* en 1967. Il publie ensuite un faux journal intime, une parodie de roman érotique et des pièces de théâtre qu'il signe d'un pseudonyme, Gunnar Wollert.

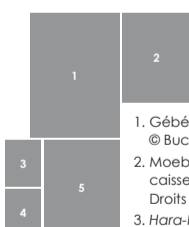
Directeur artistique, Fred dessine les couvertures des 31 premiers numéros et la bande dessinée *Le Petit Cirque*, que beaucoup considèrent comme son chef-d'œuvre. Il s'éloignera ensuite, en désaccord avec la ligne éditoriale prônée par le reste de la rédaction.

Gébé imagine quant à lui son premier héros marquant, Berck. Créature immortelle, indestructible et complètement amoral, Berck met à mal toutes les conventions sociales.

D'abord marqué par l'esthétique fouillée des dessinateurs du magazine américain *MAD*, Wolinski simplifie à l'extrême son dessin et est le premier à mêler satire politique, humour et érotisme.

Caricaturiste génial, Cabu effectue de son côté des reportages dans les cabarets de l'époque et donne libre cours à son antimilitarisme virulent.

*Hara-Kiri* ouvre également ses pages à d'autres dessinateurs. Parmi les plus remarquables, citons Moebius/Jean Giraud, Guy Peellaert et Jean-Claude Forest, tous pionniers de la bande dessinée pour adultes dans les années 1960.



1. Gébé, Berck, *Les Cahiers Dessinés*, 2016, p. 66. © Buchet-Chastel
2. Moebius «Il y avait des scrombles dans la grosse caisse», *Hara-Kiri*, No.30, juillet-août 1963. Droits réservés.
3. *Hara-Kiri*, No. et date inconnus, «C'est parce que bébé n'a pas de dents que monsieur petit-pot mastique pour lui», photographie, auteur inconnu.
4. Cabu «C'est Shell que j'aime», *Hara-Kiri* No.24, janvier 1963.
5. Fred, *Le Petit Cirque* : «le spectateur», *Hara-Kiri* No.39, mai 1964. © Editions Dargaud.



## d'hara-kiri hebdo à charlie hebdo

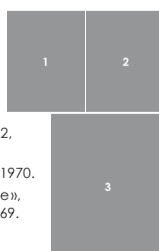
Pendant les événements de mai 1968 paraît *L'Enragé*, brûlot violemment antigaulliste dirigé par Siné, auquel participent Wolinski, Cabu, Gébé, Topor, Bosc et Willem, récemment débarqué d'Amsterdam. Le titre cesse de paraître après 11 numéros, en novembre 1968. L'expérience de *L'Enragé* convainc l'équipe d'*Hara-Kiri* de lancer un hebdomadaire satirique plus en prise avec l'actualité.

Le 3 février 1969 paraît *Hara-Kiri Hebdo*, qui mêle articles et pages dessinées. Tous les collaborateurs historiques d'*Hara-Kiri*, plus Willem, figurent au sommaire. Chacun dispose d'une ou deux pages, qu'il remplit à sa guise. L'humour percutant des «unes» assure le succès croissant du titre, qui devient *L'Hebdo Hara-Kiri* en mai 1969.

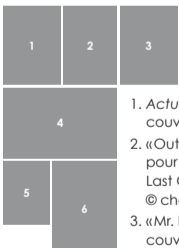
En novembre 1970, la couverture du No.94, «Bal tragique à Colombey : un mort», consécutive à la mort du Général de Gaulle, fait scandale. Elle est interdite par le ministère de l'Intérieur. Cette censure provoque des réactions de solidarité de la part de nombreux titres de presse et de syndicats de journalistes.

En réaction, le premier numéro de *Charlie Hebdo* paraît la semaine suivante. Il ressemble à s'y méprendre à l'ancien *Hebdo Hara-Kiri*. Commence alors l'âge d'or de l'hebdo. Gébé y développe l'utopie libertaire et pacifiste de *L'An 01*, Cabu effectue des reportages dessinés dans toute la France, Wolinski met en scène la vacuité des dialogues des «Deux cons», le dessinateur Fournier expose pour la première fois dans la grande presse les enjeux de l'écologie... Clairement situé à gauche, *Charlie Hebdo* reflète les opinions variées de ses contributeurs, du réformisme à la revendication libertaire.

La libéralisation des mœurs et des médias, l'évolution des mentalités banalisent la radicalité de *Charlie Hebdo*, dont les ventes baissent inexorablement, jusqu'à l'arrêt du titre en 1982.



1. Siné, «Crève général», *L'Enragé* No.2, mai 1968.
2. *L'Hebdo Hara-Kiri* No.94, novembre 1970.
3. Gébé, «Pour une justice plus aveugle», *L'Hebdo Hara-Kiri* No.37, octobre 1969. Droits réservés.



1. Actuel! No.1, nouvelle série, couverture de Robert Crumb, 1970.
2. «Oullaws», couverture de Melinda Gebbie pour Wimmens Comix No.7, 1976, Last Gasp Publishers, Berkeley, Californie. © chez l'auteur
3. «Mr. Natural visits the city», couverture de Robert Crumb. (All new) Zap Comix No.1, 1967, Apex Novelties. © chez l'auteur
4. Rick Griffin, «Luna-Toon», dans Zap Comix No.2, 1968, Apex Novelties. © chez l'auteur
5. Zap Comics No.8, 1974, Apex Novelties, couverture de Robert Crumb. © chez l'auteur
6. Spain, «Field Meet», dans Zap Comics No.8, 1974. © chez l'auteur

## le mouvement underground

Littéralement «bandes dessinées souterraines», les *underground comix* sont produits aux États-Unis de la fin des années 1960 jusqu'au milieu des années 1970.

La naissance et le développement de ces BD se fait en dehors du circuit traditionnel des kiosques et des drugstores, dans le contexte du mouvement hippie, des luttes pour les droits civiques et de la contestation de la guerre du Viet Nam. La date admise de la naissance de l'underground est 1968, avec la parution du premier numéro de Zap Comix, entièrement dessiné par Robert Crumb, que d'autres dessinateurs imitent bientôt. Des centaines de titres paraissent et des maisons d'édition se créent, qui n'auront qu'une existence éphémère.

Les auteurs et les éditeurs de ces comix sont nés dans les années 1940. Beaucoup sont passés par la *free press* ou «presse libre», organes d'information politisés très en vogue dans la seconde partie des années 1960.

Les dessinateurs *underground* refusent toute forme de censure et abordent librement tous les thèmes jusque-là inconnus en bande dessinée : la politique, la sexualité, la représentation de la violence, et se livrent à des expérimentations formelles radicales. Ils sont les premiers à se revendiquer comme des *auteurs*.

À partir de 1975, une vague d'interdictions et de procès réduisent l'audience des *underground comix*, qui disparaissent en tant que tels avant la fin des années 1980. La vague *underground* a fait évoluer la BD mondiale vers un propos plus adulte, en imposant des thèmes comme l'autobiographie, la bande dessinée éducative et de reportage, et en permettant l'émergence d'une bande dessinée féminine.

Traduits en Europe et au Japon (en France, c'est le mensuel alternatif *Actuel* qui les fait connaître), ils ont influencé tous les jeunes auteurs des années 1980 et ouvert la voie, à travers le monde, à une production dite alternative, d'une qualité et d'une persistance remarquables.



## le retour de charlie hebdo

Lancé en 1991 pour réagir à la guerre du Golfe, *La Grosse Bertha* rassemble des rédacteurs (Philippe Val, Frédéric Pagès, Hervé Le Tellier, Gérard Biard...) et de jeunes dessinateurs autour du noyau dur de l'ancien *Charlie Hebdo*. En 1992, une scission a lieu au sein de la rédaction, et les dessinateurs et rédacteurs historiques de l'ancien *Charlie Hebdo* relancent le titre, suivis par une partie des plus jeunes recrues (Charb, Lefred Thouron, Luz, Riss, Tignous, etc.) et quelques nouveaux venus (le chanteur Renaud, l'économiste Bernard Maris...), mais sans Georges Bernier ni Delfeil de Ton, en désaccord avec Philippe Val, le nouveau rédacteur en chef.

Fidèle à sa ligne passée, l'hebdomadaire attaque la droite, l'extrême-droite, l'armée et les religions, au premier desquelles la religion catholique et, dans une moindre mesure, l'Islam.

En 2006, la reprise dans *Charlie Hebdo* (après le quotidien *France Soir*) de caricatures de Mahomet faites par des dessinateurs du journal danois *Jyllands-Posten*, augmentée d'un dessin original de Cabu, provoque l'indignation d'une partie de la communauté musulmane. Un procès est intenté par plusieurs organisations musulmanes françaises, qui sont déboutées de leur plainte.

En juillet 2008 éclate l'affaire Siné. Suite à un écho sur le mariage d'un des fils de Nicolas Sarkozy, Siné est accusé d'antisémitisme et licencié par Philippe Val. S'ensuit une polémique qui fait rage tout l'été et aboutit à des procès croisés dont Siné sortira relaxé de l'accusation d'antisémitisme. Il fonde son propre journal, *Siné Hebdo*, qui entraîne une baisse sensible des ventes pour *Charlie Hebdo*.

La parution en 2011, suite à la victoire du parti Ennahdha en Tunisie, d'un numéro spécial intitulé *Charia Hebdo* aboutira à l'incendie criminel des locaux de *Charlie* et au piratage du site Internet du journal. Un an plus tard, la publication de nouvelles caricatures de Mahomet déclenche une polémique alors que l'hebdomadaire, dont les ventes baissent inexorablement, connaît de grandes difficultés financières.

1	2	3
4		
	5	

1. Luz, «Spécial lois Debré», couverture de *Charlie Hebdo* No.244, février 1997. © Les Échappés
2. Cabu, «Pourquoi le PACS?...», couverture de *Charlie Hebdo* No.333, novembre 1998. © Les Échappés
3. Cabu, «Aux chiottes toutes les religions», couverture de *Charlie Hebdo* No.983, avril 2011. © Les Échappés
4. Cabu, «Mahomet», couverture de *Charlie Hebdo* No.712, février 2006. © Les Échappés
5. Siné, «En 2009, pour vivre heureux, vivons virés», couverture de *Siné Hebdo* No.17, décembre 2008.





## l'attentat du 7 janvier 2015

Le 7 janvier 2015 vers 11h30, les frères Chérif et Saïd Kouachi, armés et cagoulés, pénètrent dans les locaux de la rédaction de *Charlie Hebdo*, tuent douze personnes et en blessent onze autres. Parmi les morts, on dénombre les dessinateurs Cabu, Charb, Honoré, Tignous, Wolinski et l'économiste Bernard Maris.

Les frères Kouachi sont tués deux jours plus tard dans un assaut des forces spéciales, dans les locaux d'un imprimeur de Seine-et-Marne. Entretemps, un complice a tué une policière et entreprend une prise d'otages dans un supermarché fréquenté par des Juifs. Quelques jours plus tard, ces attentats sont revendiqués par l'organisation Al-Qaïda au Yémen.

L'émotion provoquée par ces attentats est immense et se trouve relayée dans le monde entier. Les réseaux sociaux propagent le logo «Je suis Charlie», qui est traduit et partagé par des millions d'Internaute. La presse nationale et internationale publie des numéros spéciaux d'hommage. En France et dans le monde, des manifestations sont organisées le 10 et surtout le 11 janvier 2015. On estime que ces marches pacifiques ont rassemblé en France plus de quatre millions de personnes, ce qui constituerait, à ce jour, la plus importante manifestation populaire qu'ait jamais connue notre pays.

Le 14 janvier 2015 paraît le numéro 1178 de *Charlie Hebdo*, appelé depuis le «numéro des survivants». Il est tiré à plus de huit millions d'exemplaires, ce qui en fait l'exemplaire de journal le plus vendu dans l'histoire de la presse française.

Il faut cependant noter que la couverture, qui représente le prophète Mahomet tenant l'écriteau «Tout est pardonné», a provoqué de nombreuses réactions hostiles en France et dans le monde musulman.

Depuis cette date, *Charlie Hebdo* a repris sa parution, avec une équipe resserrée : Riss est rédacteur en chef, Luz et l'urgentiste Patrick Pelloux ont quitté le journal, tandis que le chanteur Renaud a repris la chronique qu'il tenait dans les années 1990.



1. Quelques-unes de la presse française (*Libération*, *Le Magazine du Monde*, *L'Humanité*, *Elle*) dans les jours qui ont suivi l'attentat.

2. Luz, «Tout est pardonné», couverture de *Charlie Hebdo* No.1178, janvier 2015.

# la liberté d'expression et le blasphème

La liberté de la presse est une composante essentielle de la liberté d'expression, un droit inscrit, en 1789, dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et aujourd'hui garanti dans la Constitution.

Il existe des pays non démocratiques où les gens ne votent pas, ou seulement dans le cadre de scrutins truqués ; où les partis politiques sont interdits, où l'on n'a pas le droit de se réunir, de manifester, où la parole n'est pas libre et où la presse est aux ordres du pouvoir. Fort heureusement, tel n'est pas le cas en France. Pour autant, la liberté d'expression y connaît des restrictions. La diffamation, l'injure, la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence sont considérés comme des délits de presse. On ne peut pas non plus faire l'apologie du terrorisme, nier le génocide juif (loi Gayssot de 1990), ni offenser le Président de la République.

Charlie Hebdo tenait à la libre expression et voyait la presse comme un contre-pouvoir, face aux discours « officiels », à la langue de bois, aux dérives du pouvoir.

Pour les religieux les plus intégristes, un texte ou dessin qui outrage Dieu ou la religion est un *blasphème*, une insulte au sacré. Mais en France, il ne s'agit pas d'un délit, simplement de l'expression d'une opinion. On a le droit de critiquer les religions de la même manière que l'on peut critiquer les hommes politiques ou n'importe quelle thèse. La loi protège les opinions. Cela n'empêche pas certains croyants de se sentir atteints dans leur croyance. Mais rien ne peut justifier que l'on tue les prétendus blasphémateurs au nom de Dieu. Aux massacreurs, on aimerait opposer cette phrase célèbre (faussement attribuée à Voltaire) qui fait l'apologie de la tolérance : « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire. »



1. Jossot, dessin antireligieux paru dans *L'Assiette au Beurre* No.59, 17 mai 1902

2. Alfred Le Petit, « De Profundis!! », *La Charge*, 21 mai 1870

3. Mix & Remix, « Conférence sur la liberté d'expression » © chez l'auteur



## la laïcité à la française

La laïcité repose sur trois grands principes.

1° la liberté de conscience et la liberté de culte. Chaque citoyen est libre de choisir sa religion, de changer de religion ou de ne pas en avoir.

2° la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses (principe acquis depuis 1905). En France, on ne gouverne pas au nom de la religion. Les responsables religieux n'interviennent pas dans les affaires publiques.

3° l'égalité de tous les citoyens devant la loi, quelles que soient leurs croyances ou leur convictions. Les droits et les devoirs sont les mêmes pour tous. La religion est du domaine de la sphère privée.

La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres : c'est la liberté d'en avoir une. La France a longtemps été un pays de tradition chrétienne. Aujourd'hui, elle se caractérise par une diversité culturelle beaucoup plus grande que par le passé, et la laïcité doit garantir que les différentes communautés cohabitent pacifiquement, dans le respect et l'égalité de tous. Elle s'applique notamment dans les établissements scolaires. Depuis les lois de Jules Ferry en 1882, l'école publique est gratuite et laïque. Tous les élèves y sont acceptés et doivent y vivre ensemble en harmonie, quelles que soient leurs différences, notamment religieuses.

Le port de signes religieux personnels ostensibles (bijoux, croix, foulard, kipka, turban...) est interdit depuis le 15 mars 2004. Ils sont jugés incompatibles avec la neutralité de l'école publique. Sur la voie publique, en revanche, le port de signes religieux est libre, au regard du principe de laïcité. La loi du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public n'est pas une loi de laïcité mais une loi d'ordre public.

La laïcité est une valeur de la démocratie française, au même titre que celles exprimées par la devise de la République : « Liberté, égalité, fraternité », ou que l'égalité entre les hommes et les femmes.



1

2

3

1. Gébé, « Qu'est-ce que vous auriez pour un enfant laïque ? », *L'Idiot International* No.25, novembre 1989. Droits réservés.

2. Lasserpe, dessin à l'occasion de la parution du *Dictionnaire amoureux de la laïcité*, d'Henri Pena-Ruiz (Plon, 2015). © chez l'auteur

3. Willem, « Fais-nous rire », dessin paru dans *Libération*. © chez l'auteur





## une société divisée

Dans les heures qui ont suivi l'attentat du 7 janvier 2015, le graphiste Joachim Roncin a lancé le slogan « Je suis Charlie », utilisé sous forme d'image ou de hashtag sur les réseaux sociaux, qui s'est répandu à une très grande vitesse. Mais, dans les jours et les semaines qui ont suivi, il est apparu qu'une partie des Français ne voulaient pas « être Charlie ».

Comme tout slogan, « Je suis Charlie » est une formule efficace mais tellement synthétique que son sens peut être interprété de plusieurs manières. Par exemple : « Je veux marquer ma solidarité et mon respect pour les victimes de l'attentat », « Je veux marquer mon attachement à la liberté d'expression », « Je défends les valeurs républicaines » ou encore « J'approuve les caricatures publiées dans *Charlie* ». Pour un musulman, cela peut avoir le sens de : « Je dénonce la barbarie des terroristes et refuse qu'ils commettent leurs crimes au nom de ma religion ». Beaucoup de ceux qui ont proclamé « Je suis Charlie » n'avaient jamais lu le journal et étaient simplement atterrés par l'assassinat – sans précédent dans l'histoire de la presse – d'une rédaction entière.

Il est normal que certaines personnes, notamment parmi les jeunes, dont la sensibilité avait été heurtée par certains dessins, n'aient pas voulu se reconnaître dans le slogan « Je suis Charlie ». Les slogans, quels qu'ils soient, sont toujours un peu réducteurs et ne favorisent pas forcément la réflexion. Les mots « Je suis Charlie » ont d'abord été l'expression d'une immense émotion qui s'était emparée du pays à la suite des crimes commis par les frères Kouachi.

Un autre slogan apparu à la suite des attentats de Charlie et de l'hyper Cacher est « *Not in my name* » (pas en mon nom). Des musulmans de tout âge, hommes et femmes, se sont fait photographier avec une pancarte affichant ces mots, pour montrer qu'ils s'opposaient aux actes commis par les terroristes au nom d'une religion dévoyée.



1. La manifestation nationale du 11 janvier 2015, à Paris (Photo Olivier Ortepla).
2. « *Not in my name* » : image mise en ligne sur le site Active Change Foundation.
3. Le logo « Je suis Charlie » dessiné par Joachim Roncin.



## dessinateur : un métier à risque

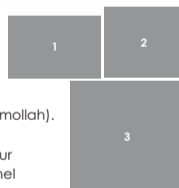
Jusqu'à l'attentat contre *Charlie Hebdo*, aucun dessinateur n'avait été assassiné en France depuis la fin de l'Ancien Régime. Mais dans d'autres régions du monde, certains auteurs de BD et dessinateurs de presse connaissent les menaces, la répression, l'intimidation, quelquefois la prison, ou sont contraints à l'exil.

Pendant la dictature militaire qui a ensanglanté le pays de 1976 à 1983, beaucoup d'Argentins ont fui pour s'installer en Europe. Héctor Oesterheld, scénariste et éditeur de bandes dessinées, qui avait critiqué le régime dans *L'Éternaute*, a été porté disparu en 1977, avec ses quatre filles.

Le Syrien Ali Ferzat qui, dans ses dessins, critiquait la situation politique dans son pays, a été enlevé et tabassé en août 2011 par les services de Bachar El Assad. Il a eu les mains brisées et a dû être opéré de la colonne vertébrale. Son compatriote Hani Abbas, après avoir posté un dessin sur Facebook en 2012, a été menacé par les services secrets syriens et a dû se réfugier en Suisse.

Doaa Eladl, dessinatrice égyptienne, a été accusée de blasphème par les autorités pour avoir représenté Adam et Eve chassés du Paradis.

Le régime théocratique d'Iran est l'un des pires pour les dessinateurs. Le caricaturiste Kianoush Ramezani, contraint de fuir son pays où il était menacé de mort, s'est exilé en France depuis plusieurs années. Après avoir fait trois mois de prison, son collègue Mana Neyestani, dit Mana, a lui aussi fui le régime des mollahs. Il a raconté son histoire dans l'album *Une métamorphose iranienne* (Ça et là et Arte éd., 2013). La dessinatrice, peintre et militante féministe Atena Farghadani a été condamnée en mai 2015 à 14 années d'emprisonnement. Parmi les chefs d'inculpation figurait l'«outrage aux représentants du Parlement par la maîtrise du dessin». Elle les avait représentés avec des visages d'animaux.



1. Dessin de Kianoush (dans la gueule du mollah). © chez l'auteur
2. Dessin du dessinateur belgo-israélien Michel Kichka en hommage à Ali Ferzat. © chez l'auteur
3. Mana Neyestani, extrait de *Une métamorphose iranienne*, Arte éditions / Ça et là, 2012. © Éditions Ça et là



## Le dessin : des différences de ligne

À quoi servent le dessin de presse, la caricature, la bande dessinée ? Comme toutes les formes d'art et d'expression, les dessins servent à divertir, à donner à penser, quelquefois à provoquer. Ils alimentent le débat public. Le dessin que publie chaque jour Plantu à la une du quotidien *Le Monde*, ou Willem dans *Libération*, sont des commentaires sur l'actualité. Ces dessinateurs sont des éditorialistes, ils expriment des opinions à travers leurs dessins comme d'autres journalistes le font avec des mots.

Le *New Yorker* est un magazine américain célèbre pour ses couvertures, signées par les plus grands illustrateurs. Il n'a pas peur du scandale et plus d'une « une » a suscité un tollé en Amérique. Par exemple le « Baiser hassidique » d'Art Spiegelman, publié à l'occasion de la Saint-Valentin, qui faisait allusion aux tensions entre les communautés juives et afro-américaines new-yorkaises. Ou le « Happy Father's Day » de Barry Blitt, qui profitait de la fête des pères pour évoquer les scandales de pédophilie au sein de l'église catholique.

Les dessinateurs de *Charlie Hebdo* pensent qu'il n'y a pas lieu de se soucier des réactions qu'un dessin peut susciter auprès de telle ou telle partie du public, et refusent de s'autocensurer.

D'autres dessinateurs sont d'un avis différent. L'association *Cartooning for Peace*, fondée par Plantu après l'affaire des caricatures de Mahomet, est un réseau international de dessinateurs de presse qui s'attache à défendre la liberté d'expression mais qui appelle aussi la profession à la « responsabilité » : il s'agit de respecter les cultures, de veiller à ne pas humilier les croyances, d'éviter tout dessin susceptible de provoquer des réactions violentes.

Ainsi, la corporation des dessinateurs est traversée par les mêmes débats que la société tout entière.



1. Plantu, la colombe de la paix dans *100 dessins de Cartooning for Peace pour la liberté de la presse*, 2013.

2. Autoportrait de Catherine Meurisse, extrait de l'album *La Légèreté* (2016) © Editions Dargaud

3. Art Spiegelman, *Le Baiser hassidique*, couverture du numéro de Saint-Valentin du *New Yorker*, février 1992, qui fit polémique. © chez l'auteur.



## ce que dit la loi

*Loi du 9 décembre 1905, article 1er :*

«La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public.»

*Constitution du 4 octobre 1958, article 1er :*

«La France est une République [...] laïque... Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.»

*Déclaration universelle des droits de l'Homme, 1948, article 19 :* «Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.»

*Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, version consolidée au 12 mars 2008, article 24 :*

«Ceux qui auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, seront punis d'un an d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende ou de l'une de ces deux peines seulement.»

*Loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse, modifiée le 29 novembre 1954, article 2 :* «les publications [périodiques ou non, principalement destinées aux enfants et aux adolescents] ne doivent comporter aucune illustration, aucun récit, aucune chronique, aucune rubrique, aucune insertion présentant sous un jour favorable le banditisme, le mensonge, le vol, la paresse, la lâcheté, la haine, la débauche ou tous actes qualifiés de crimes ou délits et de nature à démoraliser l'enfance ou la jeunesse ou à inspirer ou entretenir des préjugés ethniques.»



1

1. Jossot, portrait de juge, s.d.  
2. Honoré Daumier, «Les gens de justice», 3e état  
Le Charivari, 8 février 1848.

2